

SCOT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

Synthèse de l'évaluation

Six ans de SCoT...
QUEL BILAN ?
QUELS DÉFIS ?
pour les années qui viennent



LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

... en bref !

En Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de Saône-et-Loire, le Pays Charolais-Brionnais fédère depuis 2004 5 communautés de communes et 129 communes qui ont décidé de conduire ensemble un projet de territoire.

C'est dans ce cadre que le PETR du Pays Charolais-Brionnais porte un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2014. Celui-ci fixe les caps et ambitions communes à l'horizon 2040.

Aujourd'hui après 6 ans d'application, le SCoT doit être évalué. Qu'est-ce qu'il en ressort ?



89 000
habitants

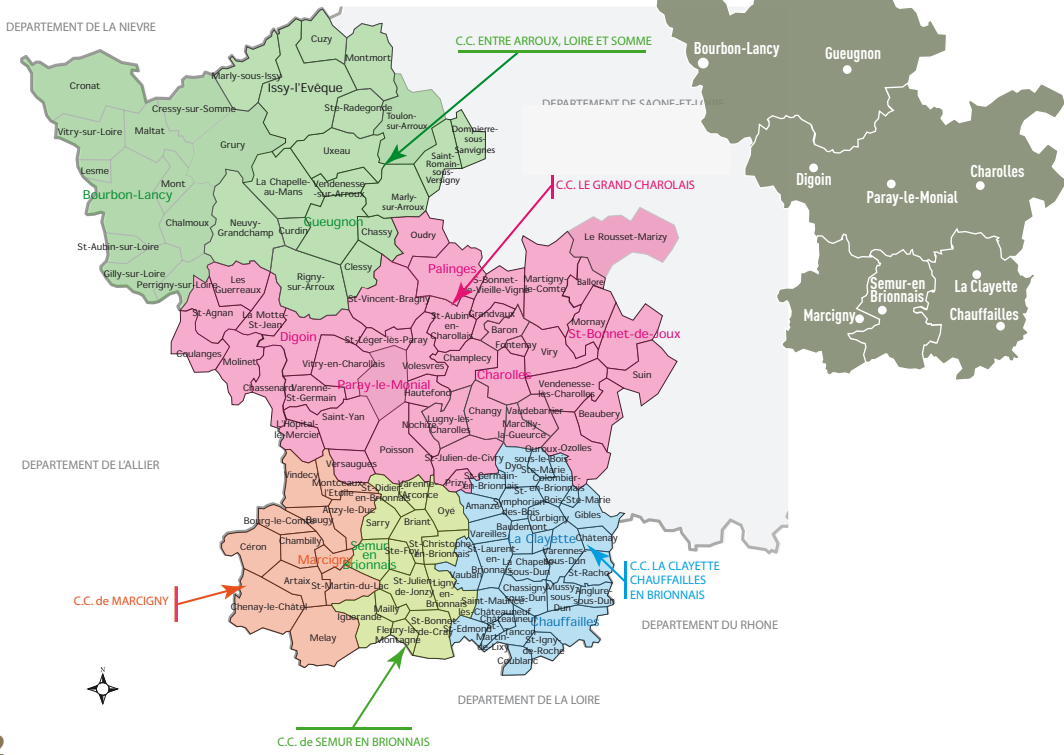
5 communautés de communes

un territoire de **2 500 km²**

129
communes

LE ROUSSET-MARIZY
nouvelle commune
intégrée en **2017**

UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE
17% de la population pour 30% de la superficie du département.



LE MOT DU PRÉSIDENT



En 2014, le Pays Charolais-Brionnais a été précurseur en adoptant le premier SCoT du département de Saône-et-Loire.

Lors de l'élaboration de ce document de planification, qui engage l'avenir du Charolais-Brionnais, les élus ont affirmé leur ambition pour le territoire, à savoir une augmentation du nombre d'habitants et d'emplois à l'horizon 2040.

6 ans plus tard, force est de constater que ces objectifs n'ont été que partiellement atteints, ainsi qu'en témoigne le présent rapport. Cependant l'économie générale du document reste d'actualité, confortée par des signes encourageants, et la volonté des élus de continuer à œuvrer activement en faveur du développement et de l'attractivité du territoire est intacte.

Malgré les crises successives de ces dernières années, le Pays-Charolais-Brionnais a porté, en lien avec les intercommunalités et les communes, de nombreuses initiatives en faveur de l'attractivité et du développement du territoire : animation d'une démarche de marketing territorial, mise en œuvre du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, actions de promotion touristique, patrimoniale et économique, portage de la candidature du paysage culturel de l'élevage bovin au patrimoine mondial de l'Humanité, actions en matière de démographie médicale, d'emploi et de formation, etc.

Le Pays Charolais-Brionnais bénéficie de réels atouts qui concourent à son attractivité : un cadre de vie préservé, incarné dans « une nouvelle qualité de Ville », une armature urbaine faite de villes et de bourgs, qui offrent des services de proximité à la population, des pôles industriels, un réseau de PMI/PME et d'artisans dynamiques, des réseaux routiers, de télécommunication, qui s'adaptent aux besoins, une offre culturelle et patrimoniale riche et diversifiée.

C'est pourquoi, pour maintenir la dynamique dans laquelle s'est engagée le Pays Charolais-Brionnais, avec les intercommunalités et les communes qui le composent, les élus affirment aujourd'hui leur volonté de continuer à œuvrer dans le sens des objectifs définis en 2014 dans le SCoT, en favorisant l'installation d'habitants et d'investisseurs en Charolais-Brionnais.

Jean-Marc NESME

Président du PETR du Pays Charolais-Brionnais

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme stratégique planifiant l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais pour les 20 ans à venir. Il définit l'organisation spatiale et les orientations que le territoire doit prendre pour assurer son développement (population, logements, transports...).

Validé fin 2014, le SCoT du Pays Charolais-Brionnais a aujourd'hui 6 ans d'application. Il doit faire l'objet d'une évaluation. Quels premiers résultats en tire-t-on ?

Le SCoT : avant tout une ambition !

En 2014, les élus du Pays Charolais-Brionnais se sont fixé dans le SCoT un défi : celui de l'attractivité, en gagnant 5000 habitants et nouveaux actifs à l'horizon 2040.

Trois défis

Pour y arriver, le SCoT du Pays Charolais-Brionnais s'est fixé 3 défis :

Défi 1 **Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne** du Pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement et son attractivité.

Défi 2 **Accompagner les mutations en cours** : économiques, industrielles, agricoles, sociales, du Pays Charolais-Brionnais et promouvoir un territoire innovant, durable, ouvert et connecté.

Défi 3 **Organiser un territoire de proximité** pour soutenir un développement équilibré et solidaire du Pays Charolais-Brionnais.



Les premiers constats du SCoT en 2014

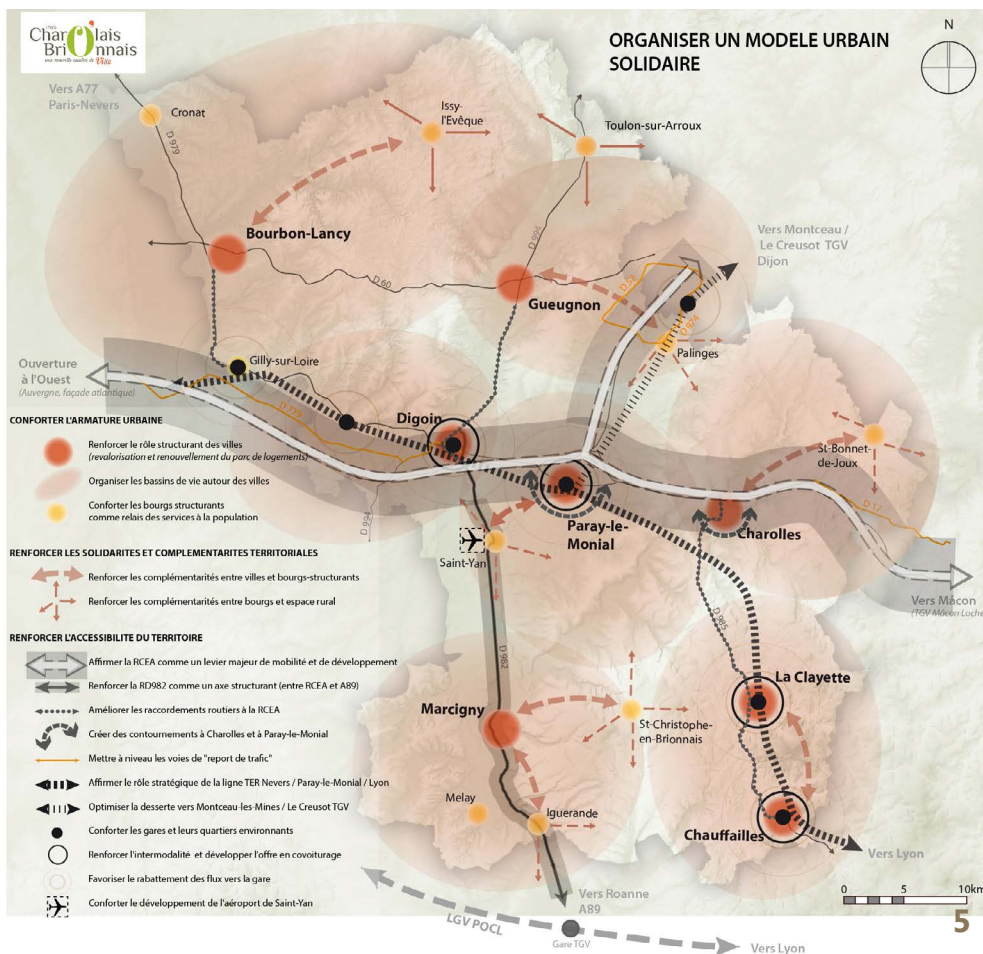
Le SCoT du Pays Charolais-Brionnais s'est fondé sur une vision économique d'un territoire en mutation, avec plusieurs constats :

- ▶ plusieurs difficultés à surmonter autour de l'emploi industriel (conventions de revitalisation),
- ▶ la santé était vue comme un secteur en forte croissance,
- ▶ une évasion commerciale encore importante,
- ▶ des enjeux incertains autour des axes de communication (RCEA notamment),
- ▶ un potentiel touristique à valoriser,
- ▶ une offre foncière économique importante et encore insuffisamment lisible.

Le Saviez-vous ?

Le SCoT comporte quatre documents :

- Un Diagnostic territorial et stratégique
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Un Document d'Orientations et d'Objectif (DOO)
- Un Document d'Aménagement Commercial (DAC) relié au DOO



Qu'est-ce que le SCoT a apporté en 6 ans ?

- ▶ Le territoire s'est emparé des enjeux d'urbanisme à travers les orientations du SCoT. Celui-ci fixe à la bonne échelle un cadre pour partager l'état des lieux et le projet stratégique.
- ▶ Des actions de sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère et à la préservation des caractères architecturaux et paysagers du territoire ont été conduites en lien avec la candidature UNESCO,
- ▶ Un accompagnement des documents d'urbanisme du territoire a été réalisé (19 avis rendus sur la compatibilité),
- ▶ Un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme a été créé en 2015.

L'évaluation du SCoT

Six ans après son approbation, le SCoT vient de faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit de voir où nous en sommes dans les grands objectifs portés par ce document. Un certain nombre de questions et d'indicateurs ont été définis pour déterminer si ce document est efficace, s'il porte ses fruits et, au besoin, s'il est nécessaire de revoir les politiques mises en place.



Une évaluation qui intervient dans une période charnière

Du fait notamment du redécoupage des intercommunalités, peu de documents d'urbanisme ont été élaborés ou révisés en Charolais-Brionnais depuis 2014. A ce jour, la transposition du SCoT est engagée. **Toutes les intercommunalités sont en cours d'élaboration de leurs PLUI.**



Les évolutions récentes liées aux périodes de confinement peuvent **constituer une opportunité résidentielle et professionnelle pour les territoires ruraux tels que le Charolais-Brionnais**, offrant un cadre de vie agréable, et des moyens de communication qui se sont améliorés depuis 2014 (mise à 2x2 voies de la RCEA, déploiement de la fibre optique et montée en débit de certains réseaux, développement de la 4G, création de lieux de co-working, etc) sont des accélérateurs pour favoriser le regain démographique et économique attendu.



SCOT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

Synthèse de l'évaluation

Démographie-logement

Économie - emploi

Maîtrise de la consommation de l'espace

Environnement

Transports et déplacements





Une évolution démographique en demi-teinte

Une légère déprise démographique...



... MAIS nous avons accueilli de nouveaux habitants



Un vieillissement de la population qui se confirme...



Logements - ménages

► Une **augmentation des ménages d'une seule personne** :

14,26%
en 2007



16,97%
en 2017

- Le taux moyen de logements vacants s'est renforcé : **11,7%**
- La **part des résidences secondaires a sensiblement diminué** : **-0,4%**
- La **part prédominante des logements individuels (maisons) est confortée** : **80,2%** du parc de logements

► Sur la période très récente, nous observons une **croissance importante de la demande de logement pour des résidences principales**.

Une armature urbaine à conforter

- **Certaines villes et bourgs regagnent des habitants** : Paray-le-Monial, Charolles.
- **D'autres voient leur rôle de centralité se fragiliser**.

En 2014, le SCOT pointait déjà cet enjeu, les villes et les bourgs jouant un rôle moteur dans le territoire, en termes de services, de parcours résidentiels, d'emploi.

► **La construction neuve reste en-deçà du rythme moyen prévu par le SCoT** :

- **772 logements** commencés entre 2014 et 2018,
- soit **environ 42%** de ce qu'aurait permis le SCoT.

► **La répartition des constructions ne reflète pas les prescriptions du SCoT** :

- les villes devraient représenter **42%** des constructions et les bourgs **17%**,
- alors qu'entre 2014 et 2017 : **36%** seulement des constructions sont localisées dans les villes, 32% dans les bourgs et 53% dans les communes rurales.

► Le **vieillissement particulièrement marqué sur le territoire impacte fortement le solde naturel**.

-388 habitants par an entre 2004 et 2007)

► En 10 ans entre 2007 et 2017, le territoire a **ainsi perdu près de 3000 habitants de moins de 30 ans et gagné 5 400 habitants de plus de 60 ans**.

► Sans le compenser, le **solde migratoire qui s'accroît, vient largement amortir ce phénomène** (+262 habitants par an entre 2004 et 2007) et confirme l'attractivité du territoire.



Situation de l'emploi en 2020



Un taux de chômage en baisse

source Pôle Emploi - T2 - 2020

5,5%

- ▶ Une augmentation des **jeunes inscrits**
- ▶ Un chômage touchant **plus fortement les femmes**
- ▶ Une **hausse des bénéficiaires du RSA** (+6% au 2e trim. 2020)
- ▶ Une **légère reprise de l'emploi intérimaire** (+ 2,5%).

L'année 2020 est une année à part, compte-tenu des difficultés liées à la crise sanitaire et dont les effets à plus long terme ne sont pas encore pleinement mesurés :

- ▶ **Diminution des déclarations préalables à l'embauche** (-17,5% en un an).
- ▶ **Baisse du nombre d'habitants du Pays en âge de travailler** (entre 15 et 64 ans) passant de 55 841 personnes en 2007 à 50 166 personnes en 2017.
- ▶ Le **développement du télétravail est certainement une opportunité** pour le développement des emplois en zone rurale.

La création d'entreprise

Le **tissu économique des petites entreprises et de certains pôles industriels** avec leurs sous-traitants reste dynamique.



275

créations d'entreprises en 2020

(CCI71 - inscrits RCS et double inscrits RM)

- ▶ Ces nouvelles entreprises **sont toujours en activité**.
- ▶ 270 d'entre elles ont **moins de 10 salariés**.

Depuis 2015, on note une croissance de la création d'entreprises malgré une légère baisse entre 2019 et 2020. Elle témoigne d'un dynamisme certain et pourrait trouver son explication dans la diversification d'activités ou encore dans le développement de régimes plus souples telles que la micro-entreprise.

139 entreprises

2015

201 entreprises

2016

218 entreprises

2017

275 entreprises

2018

325 entreprises

2019

275 entreprises

2020

Le commerce

Selon une étude de CCI 71 réalisée en 2019 sur 40 234 ménages :

- ▶ Consommation globale : **478 millions d'euros** (11 879 € par ménage)
- ▶ Activité commerciale : estimée à **466 millions d'euros** dont **86 % est réalisée par les 8 pôles commerciaux du Charolais-Brionnais** (>=25 M€) : Paray, Digoin, Gueugnon, Chauffailles, La Clayette, Bourbon-Lancy, Charolles, Marcigny
- ▶ **Paray-le-Monial est le 6e pôle commercial de Saône-et-Loire** par son volume d'activité commerciale.
- ▶ **80 % de l'activité commerciale est réalisée par les grandes surfaces** et 16,3% par les commerces de moins de 300 m²
- ▶ **Taux d'évasion non-alimentaire : 31%** (taux en diminution)
- ▶ **Les dépenses des ménages du Charolais-Brionnais** : 80% est dépensé sur place (dépenses non-alimentaires)
- ▶ **La vente à distance représente 10.3 %** des dépenses non alimentaires.

Implantations commerciales et foncier économique

Concernant

LES PARCS D'ACTIVITÉS

DANS LE SCOT (2014)

- ▶ **180 ha** aménagés et disponibles
- ▶ **150 ha** de réserves foncières

AUJOURD'HUI (ESTIMATIONS)

- ▶ **95 ha** aménagés et disponibles
- ▶ **110 ha** de réserves non viabilisées



L'activité agricole

L'activité agricole reste au **cœur de l'identité** et du **potentiel économique** du territoire. Elle est valorisée par la candidature UNESCO.

75% du territoire est en **Surface Agricole Utile** dont **65 à 95% en prairies** (taux qui varie selon les communes)

Prix des terres à l'ha entre :

2 500 € - 3 000 €

3,4% recul de l'emploi agricole

Diminution du cheptel bovin :

-10% sur le **Grand Charolais** entre 2015 et 2020



Foncier économique

- ▶ Sur la période allant de 2014 à 2018, à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais, l'artificialisation des terres pour la destination « activités », **selon la définition des fichiers fonciers, est estimée à environ 45 ha.**
- ▶ Si ce chiffre doit être traité avec prudence (il ne concerne pas exclusivement des parcs d'activités, d'une part, et il ne comprend pas les parcelles à destination « mixte », d'autre part) **il montre que les consommations foncières liées aux activités semblent dépasser les prévisions du SCoT** sur cette première période, celles-ci pouvant être estimées **à un peu moins de 30 ha** à consommer si l'on ramène les objectifs du SCoT à 4 ans.
- ▶ **Certains projets liés à la requalification de sites industriels** comme l'aménagement de la zone des tanneries à La Clayette ou encore les aménagements autour de la Gare de la Clayette sur la commune de Baudemont **sont en accord avec les orientations du SCoT** en ce qui concerne les économies foncières et le développement d'activités en lien avec la gare.

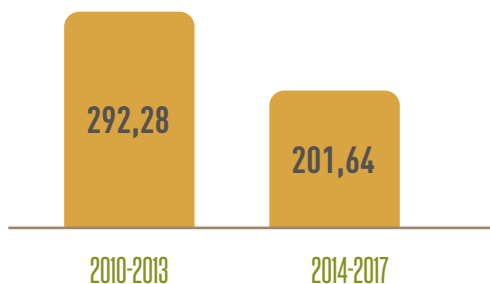
Habitat

- ▶ Le DOO prévoyait que le **besoin foncier pour l'habitat était estimé à 333 ha** environ sur une durée de 10 ans, ce qui représentait une économie foncière de plus de 30% par rapport à la période précédente.
- ▶ Ainsi, ce besoin ramené sur la période d'observation de 2014 à 2017 pouvait représenter une **moyenne de 33,3 ha par an.**
- ▶ Dans les faits, **l'artificialisation observée entre 2014 et 2017 a certes ralenti, mais son rythme n'a pas encore atteint les objectifs théoriques du SCoT, se plaçant plutôt vers 40 ha par an.**

Analyse de l'artificialisation totale

- ▶ **Depuis 2014, l'artificialisation est en diminution sur le territoire en Pays Charolais-Brionnais**, sans attendre la mise en œuvre de nouveaux documents d'urbanisme tels que les PLUI.

Comparatif de l'artificialisation du Charolais-Brionnais sur les périodes 2010-2013 et 2014-2017



Agriculture

- ▶ **Une diminution de la Surface Agricole Utile :**
 - En 2010 : **43 communes avaient plus de 80%** de leur surface en SAU
 - En 2017 : **elles ne sont plus que 19**, signe que l'artificialisation a continué, dans une moindre mesure qu'avant 2014, à impacter les terres agricoles.
- ▶ **La part des prairies reste prédominante** dans la surface agricole du territoire.

Energies renouvelables

- ▶ Un **parc éolien à La Chapelle au Mans**, plusieurs projets à l'étude.
- ▶ Le **souhait d'une position claire sur l'éolien et le photovoltaïque**, en lien avec la candidature UNESCO.
- ▶ Au moins **quatre projets photovoltaïques à l'étude** : en priorité sur des terres non-agricoles.
- ▶ **Pas de projet de méthanisation.**



Eau

- ▶ **Pas de forte tension sur l'adduction d'eau potable** en période d'étiage
- ▶ **Quatre Contrats de milieux** concernent principalement le territoire :
 - Bassin versant de la Bourbince (2015-2019)
 - Arroux et son bassin versant (2015-2019)
 - Bassin versant du Sornin (2017-2021)
 - Arconce et affluents (2016-2020)

Ordures ménagères

- ▶ Un **projet de territoire ambitieux porté par le SMEVOM.**

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- ▶ Développement du **transport à la demande**
- ▶ **Un positionnement des EPCI sur la prise de compétence mobilité** suite à la loi LOM attendue d'ici le 31 mai 2021
- ▶ **Mise à 2x2 voies de la RCEA**



Les constats

■ **Un SCoT très partiellement décliné** : à ce jour un PLUi et 5 PLU communaux sont opposables sur le territoire. Toutefois, les intercommunalités sont engagées dans l'élaboration de leur PLUi et d'ici 2023 l'ensemble du territoire sera couvert.

■ **Engager aujourd'hui une révision du SCoT** pourrait complexifier et rendre peu lisible la démarche et par conséquent décourager une partie des acteurs.

■ **Une très courte période d'observation et des évolutions très récentes à prendre en compte.**

■ **La nécessité d'intégrer les évolutions réglementaires** : pour les évolutions à prendre en compte et décliner à plus long terme, notamment les règles du SRADDET, une intégration progressive pourra être réalisée lors des évolutions ultérieures du SCoT.

Modification du SCoT ou révision ?

A partir de l'évaluation du SCoT et des constats qui en ressortent, les élus du Pays Charolais-Brionnais, en concertation avec les personnes publiques associées, doivent se prononcer pour le maintien en vigueur du SCoT ou engager sa mise en révision.

Le bilan de l'évaluation n'incite pas les élus du PETR à revoir les ambitions initiales et donc à réviser les objectifs du SCoT.

Ils affirment ainsi la volonté de maintenir les objectifs définis dans le PADD du document en matière notamment de développement démographique. Pour autant, un travail important est à conduire au sein de chaque intercommunalité pour traduire les orientations et les rendre opérationnelles à l'échelle des intercommunalités. Enfin, le maintien en vigueur du SCoT n'empêche pas d'acter le principe de sa modification pour prendre en compte les évolutions du contexte et de la réglementation.



Les points pouvant faire l'objet d'une modification du SCoT

- Prise en compte du **périmètre UNESCO**.
- **Renforcer les prescriptions sur la qualité paysagère et architecturale**, notamment en entrée de ville.
- **Préciser les règles d'implantation** des équipements de production d'énergies renouvelables.
- **Actualisation des cartes et précision de la place de la nouvelle commune** (Le Rousset-Marizy) dans l'armature urbaine
- **Précision des objectifs des politiques publiques d'implantation commerciale**, d'équipements structurants :
 - Localisations préférentielles des commerces
 - Intégration du DAC au DOO (ce qui le rend prescriptif).
- **Amélioration de la mise en œuvre des nouvelles mobilités** à l'échelle du bassin de mobilité.
- **Prise en compte des SDAGE** Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée.
- **Précisions sur le bon usage des STECAL** afin de limiter le mitage.
- **Renforcement des prescriptions en matière de rénovation énergétique** et de développement des énergies renouvelables (sur le bâti).





PAYS
Charolais
Brionnais
une nouvelle qualité de Ville

PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS
 7 rue des Champs Seigneur - 71600 Paray-le-Monial
 03 85 25 96 36 - contact@charolais-brionnais.fr
www.charolais-brionnais.fr



@ M. Baladier, H. Botth/ Pays Charolais-Brionnais. Photos : J.L. Petit, O. Champagne, G. Cimetière, L. Delamotte-Légrand, D. Fayard, Halfpoint - Mike D. - Monkey Business Images - Dag Irlé - Fizkes - Olivier le Moal - GG - Karin & Uwe Annas - Ocskay Mark © Fotolia.com, Anzy-le-Duc - Changy-méandres de l'Arconce ©DSL-PETR, autres droits DR